

Date de convocation : <b>21/11/2025</b>
Date d'affichage : <b>21/11/2025</b>

<b>Nombre de conseillers</b>
Afférents au Conseil Municipal : <b>15</b>
En exercice : <b>13</b>
Présents : <b>10</b>
Procurations : <b>0</b>
<b>Votants : 10</b>

### Séance du 27 novembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi vingt-sept novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Maryline THIEULENT, Maire.

**Présents :** Mme THIEULENT Maryline, M. VASSENT Frédéric, M. FLORENTIN Maxence, Mme CHOPARD - ANDRÉ Corinne, Mme SUMEREAU Jacqueline, M. FAUCHEUX Emmanuel, M. RAMEAU Pascal, M. CHERBUIN David, M. ANDRÉ Gildas, Mme BAU-ROUSSEAU Anaïs et M. VARLET Arnaud.

**Absents excusés :** -

**Absents non excusés :** M. BREUILLÉ Dominique, Mme BARBEZ Camille, Mme BAU-ROUSSEAU Anaïs.

**Secrétaire de séance :** M. VASSENT Frédéric.

### D2025-055 – Décision modificative 2 – Budget communal

Mme le Maire rappelle que les décisions modificatives sont des délibérations qui viennent modifier les autorisations budgétaires initiales, soit pour intégrer des dépenses ou des ressources nouvelles, soit pour supprimer des crédits antérieurement votés et qu'elles répondent aux mêmes règles d'équilibre et de sincérité que le budget primitif.

Elle indique que les ajustements suivants sont nécessaires :

Désignation	Dépenses <sup>(1)</sup>		Recettes <sup>(1)</sup>	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-611 : Contrats de prestations de services	11 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>11 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-739221 : FNGIR	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 014 : Atténuations de produits</b>	<b>0.00 €</b>	<b>1 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement</b>	<b>0.00 €</b>	<b>10 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-6541 : Créances admises en non-valeur	0.00 €	8 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante</b>	<b>0.00 €</b>	<b>8 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-6817 : Dotations aux dépréciations des actifs circulants	8 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 68 : Dotations aux provisions et dépréciations</b>	<b>8 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>19 000.00 €</b>	<b>19 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>

Envoyé en préfecture le 29/11/2025

Reçu en préfecture le 29/11/2025

Publié le 01/12/2025

ID : 089-218901254-20251127-D2025\_055-DE

5104

<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	10 000.00 €
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>10 000.00 €</b>
D-2031 : Frais d'études	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles</b>	<b>0.00 €</b>	<b>6 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-2041582 : Subv. autres groupem. - Bâtiments et installations	3 800.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées</b>	<b>3 800.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-21318 : Constructions autres bâtiments publics	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2152 : Installations de voirie	300.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-215731 : Matériel roulant	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-215738 : Autre matériel et outillage de voirie	0.00 €	1 800.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21848 : Autres matériels de bureau et mobiliers	0.00 €	300.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>4 300.00 €</b>	<b>2 100.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-2315 : Installations, matériel et outillage techniques (en cours)	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>0.00 €</b>	<b>10 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>8 100.00 €</b>	<b>18 100.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>10 000.00 €</b>

LE CONSEIL MUNICIPAL, sur proposition de Madame le Maire,  
après en avoir délibéré,

au scrutin à main levée, à 9 pour, 0 contre et 1 abstention,

- DÉCIDE de procéder aux ajustements budgétaires nécessaires au budget principal de la commune 2025 tels que présentés ci-dessus.

- CHARGE le Maire de l'exécution de cette décision.

*Ainsi fait et délibéré, au scrutin à main levée, à Courson-les Carrières, les jours, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.*

Pour copie conforme,  
Le Maire, Maryline THIEULENT



Date de convocation : <b>21/11/2025</b>
Date d'affichage : <b>21/11/2025</b>
<b>Nombre de conseillers</b>
Afférents au Conseil Municipal : <b>15</b>
En exercice : <b>13</b>
Présents : <b>10</b>
Procurations : <b>0</b>
<b>Votants : 10</b>

### Séance du 27 novembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi vingt-sept novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Maryline THIEULENT, Maire.

**Présents :** Mme THIEULENT Maryline, M. VASSENT Frédéric, M. FLORENTIN Maxence, Mme CHOPARD - ANDRÉ Corinne, Mme SUMEREAU Jacqueline, M. FAUCHEUX Emmanuel, M. RAMEAU Pascal, M. CHERBUIN David, M. ANDRÉ Gildas, Mme BAU-ROUSSEAU Anaïs et M. VARLET Arnaud.

**Absents excusés :** -

**Absents non excusés :** M. BREUILLÉ Dominique, Mme BARBEZ Camille, Mme BAU-ROUSSEAU Anaïs.

**Secrétaire de séance :** M. VASSENT Frédéric.

### D2025-056-A – Aménagement des abords de la maison de santé – Phase PRO, Plan de financement et demande de subventions

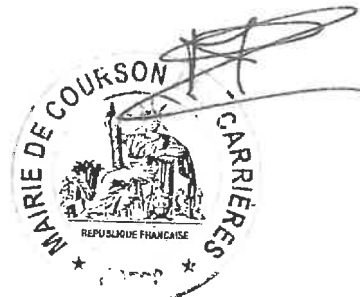
Mme le Maire rappelle aux conseillers que les aménagements concernent l'ensemble des espaces publics autour de la Maison de Santé intercommunale à savoir la Place de l'Eglise, la Place Roger Tournay et le Boulevard Dussautoy.

Elle les informe ensuite de la proposition de la Maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une tranche optionnelle qui concernerait la rue du Presbytère et la rue des Hôtels. Le chiffrage de cette option s'élève à 128 190.50 € HT soit 153 828.60 € TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL, sur proposition du Maire,  
après en avoir délibéré,  
au scrutin à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés,  
- DECIDE de ne pas retenir cette option,  
- CHARGE le maire d'en avertir la Maîtrise d'œuvre.

*Ainsi fait et délibéré, au scrutin à main levée, à Courson-les Carrières, les jours, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.*

*Pour copie conforme,  
Le Maire, Maryline THIEULENT*



Date de convocation : <b>21/11/2025</b>
Date d'affichage : <b>21/11/2025</b>
<b>Nombre de conseillers</b>
Afférents au Conseil Municipal : <b>15</b>
En exercice : <b>13</b>
Présents : <b>11</b>
Procurations : <b>0</b>
Votants : <b>11</b>

**Séance du 27 novembre 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi vingt-sept novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Maryline THIEULENT, Maire.

**Présents :** Mme THIEULENT Maryline, M. VASSENT Frédéric, M. BREUILLÉ Dominique, M. FLORENTIN Maxence, Mme CHOPARD - ANDRÉ Corinne, Mme SUMEREAU Jacqueline, M. FAUCHEUX Emmanuel, M. RAMEAU Pascal, M. CHERBUIN David, M. ANDRÉ Gildas, Mme BAU-ROUSSEAU Anaïs et M. VARLET Arnaud.

**Absents excusés :** -  
**Absents non excusés :** Mme BARBEZ Camille, Mme BAU-ROUSSEAU Anaïs.

**Secrétaire de séance :** M. VASSENT Frédéric.

**D2025-056-B – Aménagement des abords de la maison de santé – Phase PRO, Plan de financement et demande de subventions**

Mme le Maire rappelle aux conseillers que :

- Le 22 mai 2025 le conseil municipal a autorisé le lancement de la consultation pour la maîtrise d'œuvre des deux tranches, tranche ferme et tranche conditionnelle, des travaux d'aménagement des abords de la maison de santé,
- Le 22 juillet 2025 le conseil municipal a attribué le marché de maîtrise d'œuvre aux cotraitants CAMBIUM 17 et CERAMO.
- Le 25 novembre 2025 le maître d'œuvre a fait une présentation de la phase PRO de cet aménagement à laquelle l'ensemble des conseillers a été invité.

Elle rappelle que les aménagements concernent l'ensemble des espaces publics autour de la Maison de Santé intercommunale à savoir la Place de l'Eglise, la Place Roger Tournay et le Boulevard Dussautoy, et qu'ils consistent à :

- Créer des places publiques autour de la maison de santé et de l'église avec une désimperméabilisation des sols y en intégrant le cycle de l'eau pour améliorer la capacité du sol à l'infiltrer, une renaturation des sols et la création des places de stationnement perméables,
- Végétaliser les espaces pour appréhender le changement climatique et le phénomène d'îlot de chaleur en réduisant les emprises routières, en créant des jardins linéaires en pied de façade et en requalifiant le Boulevard Dussautoy en véritable boulevard avec la création d'alignement d'arbres de hautes tiges.

Le chiffrage estimatif de ces aménagements a été réalisé par le maître d'œuvre et s'élève, avec la maîtrise d'œuvre et les diverses études, à 433 325.87 € HT soit 519 991.04 € TTC pour la tranche ferme - Parvis de l'Eglise et Place Roger Tournay , à 621 900.63 € HT soit 746 280.76 € TTC pour la tranche conditionnelle 1 – Boulevard Dussautoy RD 950.

Les aménagements, les études nécessaires à leur réalisation et les frais de Maîtrise d'œuvre sont en partie éligibles et subventionnables par :

- la Dotation aux Equipements des Territoires Ruraux de l'État,
- le dispositif Fonds Vert de l'État,
- l'Aménagement du Territoire - Territoire en Action de la Région Bourgogne Franche-Comté,
- l'Agence de l'eau Seine Normandie,
- le Conseil Départementale de l'Yonne.

Envoyé en préfecture le 29/11/2025

Reçu en préfecture le 29/11/2025

Publié le 01/12/2025

ID : 089-218901254-20251127-D2025\_056\_B-DE

Le plan de financement est présenté en séance, il s'établit de la façon suivante

**TRANCHE FERME**

DEPENSES	
TRAVAUX	Montant HT
Installation de chantier	12 000.00 €
Travaux Préparatoires	45 572.00 €
Voirie	179 651.00 €
Assainissement Eau Pluviale - Voirie	19 765.00 €
Espaces Verts et Mobilier urbain	91 591.00 €
Signalisation Horizontale et Verticale	6 417.50 €
Eclairage Public et bornes escamotables	43 385.00 €
Travaux de fin de chantier	4 600.00 €
Sous Total H.T.	402 981.50 €
ETUDES	Montant HT
Maitrise d'Œuvre	25 612.07 €
Etudes diverses	4 732.30 €
Sous Total H.T.	30 344.37 €
Montant Total HT	433 325.87 €
T.V.A. 20%	86 665.17 €
Montant Total T.T.C.	519 991.04 €

RECETTES				
FINANCEURS	Montant subvention	% de la TR Ferme	Assiette considérée	% Assiette
DETR - Etat	69 971.92 €	16.15%	139 943.84 €	50%
Fonds Vert - Etat	41 983.15 €	9.69%	139 943.84 €	30%
Territoire en Action -Région BFC	66 354.52 €	15.31%	288 363.90 €	22.95%
Agence de l'Eau Seine Normandie	149 950.00 €	34.60%		
<b>TOTAL cofinancement publics</b>	<b>328 259.60 €</b>	<b>75.75%</b>		
FONDS PROPRES	Montant subvention	% de la TR Ferme		
SOLDE Montant des Travaux HT	105 066.27 €	24.25%		
T.V.A. 20%	86 665.17 €			
<b>TOTAL Fonds propre</b>	<b>191 731.44 €</b>			
<b>TOTAL FINANCEMENT</b>	<b>519 991.04 €</b>			

**TRANCHE CONDITIONNELLE**

DEPENSES	
TRAVAUX	Montant HT
Installation de chantier	12 000.00 €
Travaux Préparatoires	70 949.00 €
Voirie	281 447.00 €
Assainissement Eau Pluviale - Voirie	40 940.00 €
Espaces Verts et Mobilier urbain	111 845.00 €
Signalisation Horizontale et Verticale	6 540.00 €
Eclairage Public et bornes escamotables	49 130.00 €
Travaux de fin de chantier	5 500.00 €
Sous Total H.T.	578 351.00 €
ETUDES	Montant HT
Maitrise d'Œuvre	36 757.93 €
Etudes	6 791.70 €
Sous Total H.T.	43 549.63 €
Montant Total HT	621 900.63 €
T.V.A. 20%	124 380.13 €
Montant Total T.T.C.	746 280.76 €

RECETTES				
FINANCEURS	Montant subvention	% de la TR Ferme	Assiette considérée	% Assiette
DETR - Etat	109 204.13 €	17.56%	218 408.26 €	50.00%
Territoire en Action -Région BFC	94 808.48 €	15.24%	413 854.10 €	22.95%
Conseil Départemental - RD	62 000.00 €	9.97%		
Agence de l'Eau Seine Normandie	249 650.00 €	40.14%		
<b>TOTAL cofinancement publics</b>	<b>515 662.61 €</b>	<b>82.92%</b>		
FONDS PROPRES	Montant subvention	% de la TR Ferme		
SOLDE Montant des Travaux HT	106 238.02 €	17.08%		
T.V.A. 20%	124 380.13 €			
<b>TOTAL Fonds propre</b>	<b>230 618.15 €</b>			
<b>TOTAL FINANCEMENT</b>	<b>746 280.76 €</b>			

**OPERATION TOTALE**

**TRANCHE FERME et TRANCHE CONDITIONNELLE**

DEPENSES	
TRAVAUX	Montant HT
TRANCHE FERME	402 981.50 €
TRANCHE CONDITIONNELLE	578 351.00 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>981 332.50 €</b>
ETUDES	Montant HT
TRANCHE FERME	30 344.37 €
TRANCHE CONDITIONNELLE	43 549.63 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>73 894.00 €</b>
Montant Total HT	1 055 226.50 €
T.V.A. 20%	211 045.30 €
Montant Total T.T.C.	1 266 271.80 €

RECETTES				
FINANCEURS	Montant subvention	% de la TR Ferme	Assiette considérée	% Assiette
DETR - Etat	179 176.05 €	16.98%	218 408.26 €	50.00%
Fonds Vert - Etat	41 983.15 €	3.98%	413 854.10 €	22.95%
Territoire en Action -Région BFC	161 163.00 €	15.27%		
Conseil Départemental - RD	62 000.00 €	5.88%		
Agence de l'Eau Seine Normandie	399 600.00 €	37.87%		
<b>TOTAL cofinancement publics</b>	<b>843 922.21 €</b>	<b>79.98%</b>		
FONDS PROPRES	Montant subvention	% de la TR Ferme		
SOLDE Montant des Travaux HT	211 304.29 €	20.02%		
T.V.A. 20%	211 045.30 €			
<b>TOTAL Fonds propre</b>	<b>422 349.59 €</b>			
<b>TOTAL FINANCEMENT</b>	<b>1 266 271.80 €</b>			

Récupération du FCTVA 16,404,% du TTC en N+1

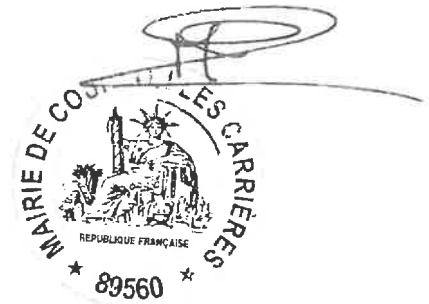
**LE CONSEIL MUNICIPAL, sur proposition du Maire,  
après en avoir délibéré,**

**au scrutin à main levée, à 8 Pour, 0 Contre, 3 Abstentions,**

- **APPROUVE** l'ensemble du **Projet d'aménagement des abords de la maison de santé, Tranche Ferme et conditionnelle, et le plan de financement tel que présenté ci-dessus,**
- **DEMANDE** que des places de stationnement supplémentaires soient intégrées au projet,
- **AUTORISE** le Maire à solliciter les subventions auprès des financeurs détaillés ci-dessus, à savoir l'Etat, la Région Bourgogne Franche-Comté, le Conseil Départemental de l'Yonne et l'Agence de l'eau Seine-Normandie,
- **CHARGE** le maire tous les documents et d'effectuer toutes les démarches relatives à l'application de cette décision.

*Ainsi fait et délibéré, au scrutin à main levée, à Courson-les Carrières, les jours, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.*

*Pour copie conforme,  
Le Maire, Maryline THIEULENT*



Date de convocation :  
**21/11/2025**

Date d'affichage :  
**21/11/2025**

**Nombre de conseillers**  
Afférents au Conseil  
Municipal : **15**  
En exercice : **13**  
Présents : **11**  
Procurations : **0**  
Votants : **11**

### Séance du 27 novembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi vingt-sept novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Maryline THIEULENT, Maire.

**Présents :** Mme THIEULENT Maryline, M. VASSENT Frédéric, M. BREUILLÉ Dominique, M. FLORENTIN Maxence, Mme CHOPARD - ANDRÉ Corinne, Mme SUMEREAU Jacqueline, M. FAUCHEUX Emmanuel, M. RAMEAU Pascal, M. CHERBUIN David, M. ANDRÉ Gildas, Mme BAU-ROUSSEAU Anaïs et M. VARLET Arnaud.

**Absents excusés :** -

**Absents non excusés :** Mme BARBEZ Camille, Mme BAU-ROUSSEAU Anaïs.

**Secrétaire de séance :** M. VASSENT Frédéric.

### D2025-057 – Tarifs 2026

M. CHERBUIN David ne prend pas part à la délibération.

Mme le Maire rappelle que les tarifs communaux sont révisés chaque année pour l'année N + 1, hormis pour les tarifs de la cantine qui ont déjà été actualisés par délibération n° D2025-033 en date du 17/06/2025, et pour les tarifs de l'affouage qui sont votés par la commission syndicale des biens indivis.

Elle propose :

- d'augmenter de 1 % les tarifs de location de salle, hors dépôts de garantie, et des concessions de cimetière à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026,
- d'augmenter de 1 % les loyers des logements communaux dont les baux ont été signés avant 2025 et de fixer la révision des loyers selon l'augmentation de l'Indice de Référence des Loyers (IRL) connu au moment de la signature pour les baux signés à compter de 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL, sur proposition du Maire,

après en avoir délibéré,

au scrutin à main levée, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DECIDE d'augmenter les tarifs communaux à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 tels que proposé ci-dessus,
- FIXE les tarifs suivants :

LOCATION SALLE				
	Habitants	Extérieurs	Associations Courson	Associations Extérieure
<b>SALLE DES FETES/ANNEXES - Journée ou Week-end cuisine/foyer - 150 pers Max.</b>	<b>212.10 €</b>	<b>401.98 €</b>	<b>Gratuit</b>	<b>280 €</b>
<b>SALLE FOYER - La demi-journée En cas de location seule de cette salle.</b>	<b>17.17 €</b>	<b>17.17 €</b>	<b>Gratuit</b>	<b>Gratuit</b>
<b>Salle "GRENIER DE LA HALLE" - Journée ou Week-end 50 pers. Max / Sans possibilité de confection de repas.</b>	<b>82.82 €</b>	<b>117.16 €</b>	<b>Gratuit</b>	<b>Gratuit</b>
<b>VAISSELLE - Journée ou Week-end Toute vaisselle manquante de façon conséquente sera facturée selon le barème annexé au contrat de location.</b>	<b>34.34 €</b>	<b>34.34 €</b>	<b>34.34 €</b>	<b>34.34 €</b>
<b>Dépôts de garantie "Locaux : 300 €" / "Tri sélectif : 50 €"</b>				

### CONCESSIONS CIMETIERE

<b>50 ans</b>	<b>194.93 €</b>
<b>30 ans</b>	<b>124.23 €</b>
<b>15 ans (temporaire)</b>	<b>67.67 €</b>
<b>Caveau Communal provisoire</b> <i>Tout mois commencé est dû dans sa totalité</i>	<b>15.15 € le mois</b>
<b>Caveau urne 1 m x 1 m - 50 ans (renouvelable)</b>	<b>104.03 €</b>
<b>EPN : Adhésion Annuelle par personne</b>	<b>41.41 €</b>

### LOGEMENTS

Logement	Loyer 2026	Charges 2026	TOTAL
<b>2C rue de Druyes</b>			
2C rue de Druyes 1er étage	Selon IRL	Sans charges	
2C rue de Druyes 2ème étage	Selon IRL	Sans charges	
2C rue de Druyes GARAGE (Tour)	28.28 €	Sans charges	

<b>Rue d'Auxerre</b>			
1 rue d'Auxerre R de C gauche	185.84 €	Sans charges	185.84 €
1 rue d'Auxerre R de C droite	Gratuit pour étudiant santé – Délibération du 19/10/2017		
1 rue d'Auxerre Etage	218.16 €	Sans charges	218.16 €
1ter rue d'Auxerre	591.86 €	108.07 €	699.93 €

<b>Résidence Beauvais 27 rue de Clamecy</b>			
logement 1	325.22 €	134.33 €	459.55 €
logement 2	325.22 €	134.33 €	459.55 €
logement 3	325.22 €	134.33 €	459.55 €
logement 4	376.73 €	134.33 €	511.06 €
logement 5	345.42 €	134.33 €	479.75 €
logement 6	282.80 €	73.73 €	356.53 €

<b>2 rue du Presbytère</b>			
studio RDC	333.30 €	12.12 €	342 €
étage	499.95 €	19.19 €	514 €

<b>2 rue d'Auxerre</b>	
Logement	Inoccupé - En attente du projet d'aménagement

*Ainsi fait et délibéré, au scrutin à main levée, à Courson-les Carrières, les jours, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.*

*Pour copie conforme,  
 Le Maire, Maryline THIEULENT*



\* 80€ \*

**République Française - Département de l'Yonne**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**COMMUNE DE COURSON LES CARRIERES (89500)**

Envoyé en préfecture le 29/11/2025  
Reçu en préfecture le 29/11/2025  
Publié le 01/12/2025  
ID : 089-218901254-20251127-D2025\_058-DE

Date de convocation :  
**21/11/2025**

Date d'affichage :  
**21/11/2025**

**Nombre de conseillers**

Afférents au Conseil  
Municipal : **15**

En exercice : **13**

Présents : **11**

Procurations : **0**

Votants : **11**

**Séance du 27 novembre 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi vingt-sept novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Maryline THIEULENT, Maire.

Présents : Mme THIEULENT Maryline, M. VASSENT Frédéric, M. BREUILLÉ Dominique, M. FLORENTIN Maxence, Mme CHOPARD - ANDRÉ Corinne, Mme SUMEREAU Jacqueline, M. FAUCHEUX Emmanuel, M. RAMEAU Pascal, M. CHERBUIN David, M. ANDRÉ Gildas, Mme BAU-ROUSSEAU Anaïs et M. VARLET Arnaud.

Absents excusés : -

Absents non excusés : Mme BARBEZ Camille, Mme BAU-ROUSSEAU Anaïs.

Secrétaire de séance : M. VASSENT Frédéric.

**D2025-058- Admission en non-valeur**

Madame le Maire fait part de créances non recouvrées sur le budget communal et jugées irrécouvrables par M. le Receveur principal qui nous demande leur passage en non-valeur.

LE CONSEIL MUNICIPAL, sur proposition de Madame le Maire, après en avoir délibéré,

au scrutin à main levée, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DECIDE de passer en non-valeur le titre de recette suivant :

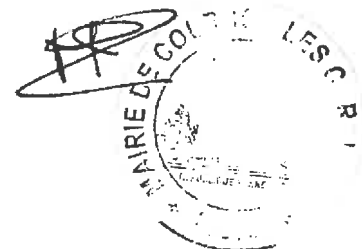
- Au budget de la commune pour 7 839,37 €,

- APPROUVE le passage en non-valeur de ce titre pour la somme mentionnée,

- IMPUTE la dépense au compte 6541 créances admises en non-valeur de 7 839,37 € au budget de la commune.

*Ainsi fait et délibéré, au scrutin à main levée, à Courson-les Carrieres, les jours, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.*

*Pour copie conforme,  
Le Maire, Maryline THIEULENT*



**République Française - Département de l'Yonne**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**COMMUNE DE COURSON LES CARRIERES (89510)**

Envoyé en préfecture le 29/11/2025  
Reçu en préfecture le 29/11/2025  
Publié le 01/12/2025  
ID : 089-218901254-20251127-D2025\_059-DE

Date de convocation : <b>21/11/2025</b>
Date d'affichage : <b>21/11/2025</b>
<b>Nombre de conseillers</b>
Afférents au Conseil Municipal : <b>15</b>
En exercice : <b>13</b>
Présents : <b>11</b>
Procurations : <b>0</b>
Votants : <b>11</b>

**Séance du 27 novembre 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi vingt-sept novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Maryline THIEULENT, Maire.

**Présents :** Mme THIEULENT Maryline, M. VASSENT Frédéric, M. BREUILLÉ Dominique, M. FLORENTIN Maxence, Mme CHOPARD - ANDRÉ Corinne, Mme SUMEREAU Jacqueline, M. FAUCHEUX Emmanuel, M. RAMEAU Pascal, M. CHERBUIN David, M. ANDRÉ Gildas, Mme BAU-ROUSSEAU Anaïs et M. VARLET Arnaud.

**Absents excusés :** -

**Absents non excusés :** Mme BARBEZ Camille, Mme BAU-ROUSSEAU Anaïs.

**Secrétaire de séance :** M. VASSENT Frédéric.

**D2025-059 – Remboursement des redevances modernisation des réseaux de collecte 2024 à la Fédération des Eaux Puisaye Forterre**

Mme le Maire indique aux conseillers qu'étant donné le transfert de la compétence assainissement de la commune au 01/01/2025, la Fédération des Eaux de Puisaye-Forterre a été dans l'obligation de déclarer les redevances perçues par la commune en 2024, au profit de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN).

Pour la commune la somme s'élève à 7 081,06 €.

La Fédération des Eaux de Puisaye-Forterre versera à l'AESN le montant des redevances déclaré à la place de la commune.

Il convient donc de rembourser cette somme à Fédération des Eaux de Puisaye-Forterre.

LE CONSEIL MUNICIPAL, sur proposition du Maire,

après en avoir délibéré,

au scrutin à main levée, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- VALIDE le remboursement de la redevance à la Fédération des Eaux de Puisaye-Forterre par la commune
- CHARGE le Maire de procéder au versement des 7 081,06 € correspondants.

*Ainsi fait et délibéré, au scrutin à main levée, à Courson-les Carrières, les jours, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.*

*Pour copie conforme,  
Le Maire, Maryline THIEULENT*


République Française - Département de l'Yonne  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**COMMUNE DE COURSON LES CARRIERES (89500)**

Envoyé en préfecture le 01/12/2025

Reçu en préfecture le 01/12/2025

Publié le 01/12/2025

ID : 089-218901254-20251127-D2025\_060\_2-DE

S'LO

Date de convocation : <b>21/11/2025</b>
Date d'affichage : <b>21/11/2025</b>

<b>Nombre de conseillers</b>
Afférents au Conseil Municipal : <b>15</b>
En exercice : <b>13</b>
Présents : <b>11</b>
Procurations : <b>0</b>
<b>Votants : 11</b>

**Séance du 27 novembre 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi vingt-sept novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Maryline THIEULENT, Maire.

**Présents :** Mme THIEULENT Maryline, M. VASSENT Frédéric, M. BREUILLÉ Dominique, M. FLORENTIN Maxence, Mme CHOPARD - ANDRÉ Corinne, Mme SUMEREAU Jacqueline, M. FAUCHEUX Emmanuel, M. RAMEAU Pascal, M. CHERBUIN David, M. ANDRÉ Gildas, Mme BAU-ROUSSEAU Anaïs et M. VARLET Arnaud.

**Absents excusés :** -

**Absents non excusés :** Mme BARBEZ Camille, Mme BAU-ROUSSEAU Anaïs.

**Secrétaire de séance :** M. VASSENT Frédéric.

**D2025-060 – Renouvellement du contrat d'assurance statutaire de la commune,**

Mme le Maire rappelle que les collectivités territoriales ont des obligations à l'égard de leur personnel et qu'elles doivent supporter le paiement des prestations notamment en cas d'absence pour raison de santé et de décès.

Outre les dépenses liées au maintien du plein ou du demi-traitement lors des arrêts maladie, les collectivités sont amenées à assumer les frais médicaux liés aux accidents du travail et le capital dû aux ayants-droits en cas de décès des agents.

Les prestations versées par la Sécurité Sociale ne concernent que les agents relevant du régime général (fonctionnaires < 28 heures et contractuel). En revanche les employeurs publics sont en auto-assurance pour les fonctionnaires relevant du régime spécial (fonctionnaire ≥ 28 heures).

L'assurance statutaire consiste à garantir à l'employeur public le versement ou le remboursement de charges qui lui incombent dans le cadre des risques liés à l'indisponibilité physique de ses agents.

Mme le Maire informe le conseil que le contrat de la commune avec la CNP Assurance arrive à échéance au 31/12/2025. Etant donné le caractère délicat de certains dossiers toujours en cours elle propose de renouveler le contrat actuel pour une durée de 1 an selon les mêmes conditions.

LE CONSEIL MUNICIPAL, sur proposition du Maire,

après en avoir délibéré,

au scrutin à main levée, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DECIDE de renouveler le contrat d'assurance statutaire avec la CNP assurances domiciliée 4 promenade Cœur de Ville à Issy les Moulineaux (Hauts-de-Seine) à compter du 01/01/2026 pour une durée de 1 an.
- AUTORISE le Maire à signer les documents relatifs à la mise en œuvre de cette décision.

*Ainsi fait et délibéré, au scrutin à main levée, à Courson-les Carrières, les jours, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.*

Pour copie conforme,  
Le Maire, Maryline THIEULENT



Date de convocation : <b>21/11/2025</b>
Date d'affichage : <b>21/11/2025</b>

<b>Nombre de conseillers</b>
Afférents au Conseil Municipal : <b>15</b>
En exercice : <b>13</b>
Présents : <b>11</b>
Procurations : <b>0</b>
<b>Votants : 11</b>

### Séance du 27 novembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi vingt-sept novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Maryline THIEULENT, Maire.

**Présents :** Mme THIEULENT Maryline, M. VASSENT Frédéric, M. BREUILLÉ Dominique, M. FLORENTIN Maxence, Mme CHOPARD - ANDRÉ Corinne, Mme SUMEREAU Jacqueline, M. FAUCHEUX Emmanuel, M. RAMEAU Pascal, M. CHERBUIN David, M. ANDRÉ Gildas, Mme BAU-ROUSSEAU Anaïs et M. VARLET Arnaud.

**Absents excusés :** -

**Absents non excusés :** Mme BARBEZ Camille, Mme BAU-ROUSSEAU Anaïs.

**Secrétaire de séance :** M. VASSENT Frédéric.

### **D2025-061 – Rythmes Scolaires – Rentrée 2026**

*M. CHERBUIN David, M. ANDRÉ Gildas et M. VARLET Arnaud ne prennent pas part à la délibération.*

Mme le Maire informe les conseillers que l'inspection académique nous a sollicité sur l'organisation du temps scolaire à compter de la rentrée 2026.

Lors de la dernière réunion du conseil d'école du 16/10/2025, celui-ci s'est prononcé et a voté à l'unanimité pour la poursuite de l'emploi du temps sur une semaine à 4 jours.

Mme le Maire propose de suivre le vote du conseil d'école.

LE CONSEIL MUNICIPAL, sur proposition du Maire,

après en avoir délibéré,

au scrutin à main levée, à 6 pour, 1 contre et 1 abstention,

- VALIDE la continuité de l'emploi du temps sur une semaine à 4 jours à la rentrée scolaire 2026,

- CHARGE le Maire à signer les documents relatifs à cette décision.

*Ainsi fait et délibéré, au scrutin à main levée, à Courson-les Carrières, les jours, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.*

Pour copie conforme,  
Le Maire, Maryline THIEULENT

